

Aujourd'hui, quels rôle, place et fonctions pour le réseau associatif genevois
dans le champ de la santé mentale ?
par Dominique Quiroga, enseignante à la Haute école de travail social à Genève

Communication faite lors du 1er Forum du GREPSY
le 23 mai 2008 à Genève

Introduction : définitions et points communs

Comment penser les associations genevoises dans le champ de la santé mentale¹ ?
En tout cas, nous sommes ici en présence d'une définition plurielle, couvrant une diversité de taille, de composition, de sensibilités, de missions et de statuts : de la micro association au gros organisme, certaines sont autogérées bénévolement par des personnes concernées qui s'entraident mutuellement, d'autres par des professionnels salariés, d'autres encore à la fois par des professionnels et des bénévoles. Certaines regroupent un petit noyau de personnes, toutes bénévoles, alors que d'autres comprennent plusieurs équipes et ont un gros budget.

Pratiquement toutes les associations sont issues d'une trajectoire, de l'expérience personnelle ou professionnelle d'une personne mettant en relief un manque, un besoin criant, et décidant de s'engager généreusement avec d'autres, contre vents et marées, pour créer un espace, des liens de solidarité et fabriquer collectivement une meilleure qualité de vie.

Toutes ou presque assurent leur mission encore aujourd'hui grâce à une bonne part d'engagement additionnel non rémunéré, et associent à leur mission de nombreux bénévoles pour amplifier et prolonger leurs actions.

Un foisonnement de possibilités

Quand on les approche pour la première fois, et que l'on en cherche un peu les contours, on a le sentiment d'un foisonnement de possibilités, ce qui entraîne parfois deux réactions : il y en a trop, diront certains, et notamment les accros de la

¹. À ce jour, sont membres du GREPSY (Groupe genevois de réflexion et d'échange en santé psychique) plus de 23 associations actives dans le champ de la santé mentale

calculette et du ciseau, ou encore, pour quelques bonnes volontés ayant à coeur de rationaliser : il faut mettre de l'ordre dans tout ça !

Alors, faut-il rationaliser ?

Rationaliser, par les temps qui courent, c'est sûrement tentant, et peut-être rassurant. C'est-à-dire être dans du standard, bien délimité pour produire - ou recevoir - une prestation dans un temps calibré, qui soit le même pour tous et qu'on puisse décortiquer précisément en termes de coûts.

Dans certains domaines la standardisation peut être garante d'un minimum de qualité pour tous et d'une certaine équité. Mais dans le champ de la santé mentale, lorsqu'il s'agit de personnes en souffrance, à les côtoyer de plus près, on voit bien qu'en matière d'accompagnement, de soutien à l'expression, d'appui aux personnes aux prises avec des troubles psychiques, et en matière de conseil d'orientation et d'appui à leurs proches, c'est justement tout l'inverse qui est essentiel : c'est au dispositif de s'adapter, de se plier pour aller à la rencontre de ceux qu'il veut appuyer, parce que eux justement ne le peuvent pas, momentanément ou plus durablement.

C'est au dispositif de s'adapter

L'adéquation du dispositif, donc son efficacité et son efficience aussi, ce sera alors sa capacité à offrir juste ce dont l'autre a besoin pour reprendre pied, passer l'obstacle, voire par moments composer avec l'adversité ; et de trouver aussi la manière particulière qui va permettre à cet autre de s'en saisir.

Et puis bien sûr, car on est dans des groupes humains, du collectif va se tisser aussi, alors finalement ces offres, même adaptées finement, auront des dénominateurs communs : on en tirera un certain nombre de modèles, et d'esquisses, à colorer en fonction des personnes et on s'assouplira pour que le fonctionnement du lieu et de l'équipe soient compatibles et cohérents avec tout ça.

C'est dans cet espace-là, celui qui permet aujourd'hui de faire du cousu main dans un univers de plus en plus normé, balisé, mesuré, que les associations excellent et qu'elles sont un partenaire précieux et irremplaçable.

Quelle est l'utilité des associations ?

Quelle est l'utilité des associations dans le dispositif de prévention, promotion de la santé, aide et soins dans le champ de la santé mentale ?

Marie-Chantal Collaud et Claire-Lise Gerber nous proposent six fonctions essentielles des associations² :

- suppléance : les associations ont la capacité à répondre à des besoins qui ne sont pas pris en charge par les pouvoirs et les institutions publiques
- intégration : lorsque l'offre de l'État en la matière est limitée ou inadéquate
- concurrence : les associations peuvent proposer des services alternatifs pour créer liberté et choix
- anticipation : les associations sont étroitement en prise avec l'évolution d'un contexte, d'un besoin, et leur action précède souvent l'intervention des services publics dans la détection et l'accompagnement
- recherche et expérimentation : les associations osent de nouveaux modèles, initient des approches de groupes, misent ou fonctionnent avec la participation des usagers, ont à cœur de retransmettre leur expérience et contribuent ainsi activement à la formation des professionnels de l'aide et des soins et à l'amélioration des services médico-sociaux
- harmonisation des liens sociaux : quel que soit le contexte, et même lorsque les services publics sont pris en écharpe par des injonctions allant à l'encontre de leur mission, les associations assurent une présence orientée vers la solidarité

Dans les contextes qui sont les nôtres aujourd'hui, ces fonctions sont réellement pleines de sens et d'actualité.

Les associations ont ainsi une place particulière dans l'action sociale, et dans la création du lien social, dont tout le monde s'accorde aujourd'hui à dire qu'il est parmi les meilleurs (sinon le meilleur !) facteurs de protection contre les aléas et accidents de santé, et de santé mentale en particulier. Elles jouent un rôle fondamental dans le renforcement du tissu social : elles facilitent l'insertion, créent des réseaux de solidarité, enrichissent les rapports sociaux. Elles créent du lien entre leurs membres et leurs utilisateurs, mais aussi entre de nombreux bénévoles, à qui elles permettent d'entrer dans une démarche collective et conviviale, et finalement nous permettent à tous d'être acteurs, et pas seulement des professionnels, ou des bénévoles, des proches, des usagers, des consommateurs.

Ainsi, les associations témoignent de l'appartenance à une société, et s'inscrivent dans une démarche de citoyenneté : elles permettent à chacun d'être, devenir ou rester acteur, acteur social, mais aussi acteur de sa propre vie.

² Collaud, Marie-Chantal, Gerber, Claire-Lise, *Pour la collaboration entre bénévoles et professionnels dans l'action sociale*, Lausanne, Ed. EESP, cop. 1991 (Cahiers de l'EESP ; 11), ISBN 2882840128

Échanges et partenariats : quelques constats et quelques risques

TROIS CONSTATS :

Trois constats me semblent particulièrement importants dans les échanges et partenariats qui se tissent aujourd'hui :

Dans un contexte de modification des répartitions financières entre confédération, cantons, communes, et de transfert de charges de la collectivité vers l'individu, les échanges et partenariats se situent tous sur une toile de fond habitée par le souci de maîtriser, rationaliser et réduire les coûts, voire même de dégraisser à la fois les services de l'État et les subventions. En conséquence, dans le champ de la santé et du social, les services publics sont tous plutôt surchargés et en manque de moyens, et cela se sent : on y est sans cesse aux prises avec la hantise du doublon et la question : comment va-ton faire mieux avec moins ?

Aujourd'hui, à l'échelle des décideurs et des pouvoirs publics, comprendre et être conscient de besoins sociaux ne signifie pas toujours vouloir ou pouvoir y répondre. De fait on est souvent bien plus en avance dans l'identification des besoins que dans l'apport de solutions, aussi parce que les solutions ont toujours un coût.

Les associations sont souvent en première ligne face à ces décalages ! Dans un contexte de parcellisation des pratiques et de spécialisation des services avec des logiques de prestations ciblées, pas toujours faciles à coordonner, les associations, plus proches de leurs usagers par leur abord concret et souvent inscrit dans la vie quotidienne, font souvent office de liant, de repère et de référence concrète pour les personnes qui utilisent leurs services.

ET QUELQUES RISQUES :

Aujourd'hui, dans ce partenariat entre État et associations, dans ce dialogue entre les collectivités publiques, leurs représentants et le secteur associatif, on encourt quelques risques :

Passer de la suppléance à une fonction palliative : il peut être tentant de camoufler des diminutions de prestations dans le champ du social et de la santé en les commuant en délégations de tâches à des associations, via des contrats de prestations, mais ne financer chez celles-ci que la part des prestations ciblées, laissant une bonne part de coûts indirects sans financement

Resserrer trop les possibilités budgétaires des associations et étrangler leur créativité : les limites des principes de survie font que si elles emploient trop

d'énergie pour garder la tête hors de l'eau, elles n'en auront plus pour développer les prestations, améliorer leur gestion, faire des projets.

Définir et figer de l'extérieur les priorités des missions dévolues aux associations et leur organisation, voire leur organigramme, par souci d'efficacité et de contrôle, et exiger de leur part l'identique de ce qu'on demande aux différents services de l'État sans leur en adjoindre les moyens (notamment dans le style d'organisation, le temps d'activité, l'approche administrative, le mode de gestion)

Même s'ils peuvent chacun en soi générer des démarches intéressantes, l'inflation des comptes rendus, évaluations, procédures qualité, fabrication d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs, vient de fait manger temps et énergie dans des ressources qui sont déjà le plus souvent comptées et nécessairement complétées par des engagements bénévoles.

Entrer dans un principe de méfiance, (qui hante me semble-t-il déjà le registre des aides individuelles) et percevoir les subventionnés comme des tricheurs potentiels, à observer avec suspicion et oublier que les particularités, la créativité, la mobilité et la richesse associative – ce qu'on pourrait appeler son génie citoyen - se tisse sur fond de souplesse, de confiance et de liberté de mouvement.

Conclusion

Dans le partenariat qui se tisse avec les instances de pilotage de notre politique genevoise sociale et de santé, dans les carrefours d'aujourd'hui au travers des contrats de prestations et des politiques de subventionnement sous condition d'évaluation qualité, il s'agit de travailler avant tout à préserver ensemble cet espace.

- Les associations doivent oeuvrer à l'explicitation et la promotion de ce qui s'y tisse
- Les pouvoirs publics doivent oser accompagner et défendre un foisonnement d'associations et de projets, plutôt que de s'attacher à les restreindre ou les canaliser, tout en étant attentifs à user avec précaution des deniers de l'État, c'est-à-dire cette part des impôts de chacun au service de tous.

Chacun des partenaires a là un rôle précieux à jouer pour appuyer au mieux cette fabrication de liens sociaux dont chacun a besoin pour conforter ou pour reconstruire son propre équilibre et se sentir appartenir et participer à une collectivité.